

# Influenza aviaire : comment prévenir et détecter ?

## Je protège mon élevage en appliquant les règles de biosécurité et les guides/chartes de bonnes pratiques

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <b>Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les véhicules et par les personnes</b> | Mon élevage est délimité.<br><br>Je limite les entrées des véhicules et des personnes au strict nécessaire.   | J'ai une zone de stationnement extérieure à l'élevage.<br><br>Le camion d'équarrissage stationne à l'extérieur de mon élevage.   | J'utilise un sas sanitaire pour changer de chaussures, de tenue et me laver soigneusement les mains. |
| <b>Je réduis les risques d'entrée du virus de l'influenza aviaire par les animaux</b>                        | Je sépare mes volailles des autres animaux domestiques.   | Je prends des mesures pour éviter les contacts entre mes volailles et les animaux sauvages (oiseaux, rongeurs...).   |  |
| <b>Je réduis les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire entre mes volailles</b>                | Je ne mélange pas palmipèdes et autres volailles.   | Entre chaque bande :<br>- je nettoie/désinfecte les locaux et les équipements ;<br>- je mets en place un vide sanitaire.   | Je fonctionne en bande unique par unité de production.   |
| <b>J'élimine les risques de diffusion du virus de l'influenza aviaire</b>                                    | J'évacue quotidiennement les cadavres et je les stocke de manière à éviter les contaminations.<br><br>Le bac d'équarrissage est fermé et déposé en limite de mon élevage. | J'évacue les lisiers et fumiers et je les stocke de manière à éviter tout contact avec mes volailles.<br><br>Sauf assainissement préalable, j'épands les lisiers/fumiers par enfouissement |  |

## Je protège la filière en signalant au plus tôt toute anomalie à mon vétérinaire

Mes oiseaux meurent 3 fois plus qu'en temps normal, mangent et boivent peu, ou ont une chute de ponte. Certains sont prostrés, leur tête est gonflée et bleue, des rougeurs sont présentes (tête, abdomen, pattes), des signes respiratoires ou nerveux apparaissent.



Je signale cela à mon vétérinaire même si très peu d'animaux sont concernés.

Et après ? En 48 heures, la DD(CS)PP m'informera si des suites sont à mettre en œuvre.

**La biosécurité et la vigilance sont importantes.  
La maîtrise sanitaire de mon élevage et de la filière en dépend.**